

REVUE DE PRESSE DU 12 MARS 2008

Nouvelle déception

Raynald Blais dénonce la réduction de l'enveloppe budgétaire accordée à l'Agence de Développement économique pour les régions du Québec.

Selon le député bloquiste de la Gaspésie et des Îles, le budget alloué à DEC-Québec pour la prochaine année a été amputé de 107 millions de dollars, passant de 394 à 287 millions de dollars.

Alors que la crise manufacturière et forestière frappe durement dans la province, Raynald Blais mentionne que ce n'est pas en coupant les vivres que le gouvernement canadien aidera les régions à se sortir du marasme dans lequel elles se retrouvent.

Le député Blais se demande comment le ministre Jean-Pierre Blackburn peut soutenir qu'il veille aux intérêts du Québec alors que son gouvernement tourne le dos aux besoins des régions de la province :

Le député fédéral se dit également surpris d'apprendre qu'au même moment l'Agence de diversification économique de l'Ouest canadien bénéficie d'une hausse de revenus de l'ordre de 16 millions de dollars, alors que l'économie est florissante dans cette partie du pays. (CIEU-FM)

L'Île-du-Prince-Édouard dame le pion

L'Île-du-Prince-Édouard a supplanté les Îles dans l'organisation d'une étape de la coupe du monde de la PKRA. La neuvième étape de style libre en planche à traction par cerf-volant se tiendra du 9 au 13 septembre à Summerside, dans le cadre du Festival du Vent 2008. Ce nouvel événement, qui se tiendra plus précisément à Green's Shore Beach, offre des bourses totalisant 40 mille dollars. Rappelons que Rendez-Vous Aventure a annulé sa sixième édition de compétitions internationales et nationales de kite-surf et de planche à voile, dans l'archipel l'an dernier, parce que Développement Économique Canada ne lui accordait plus que 70 mille dollars de subventions, contre 180 mille l'année précédente. (CFIM)

Golfe St-Laurent: la population de morue en baisse de 16 %

La biomasse de la population de morue de la zone sud du golfe Saint-Laurent est de 16 % inférieure à ce qu'elle était un an plus tôt.

Selon le dernier rapport scientifique du ministère des Pêches et des Océans, le volume du stock reproducteur n'est plus que de 36 000 tonnes.

Le biologiste Ghislain Chouinard, de la direction régionale de Moncton, au Nouveau-Brunswick, explique que les indices de recrutement sont eux aussi, très faibles. Selon lui, si la pêche à la morue devait à nouveau être fermée cette année, dans ce secteur, le stock déclinerait tout de même de 15 %.

Malgré tout, des pêcheurs réclament un contingent de 4000 tonnes de poisson pour 2008; soit le double de l'an dernier.

En 2007, les scientifiques du ministère fédéral des Pêches recommandaient un nouveau moratoire sur la pêche à la morue du sud du golfe. Or, le quota de pêche commerciale avait plutôt été coupé de moitié. ([Le Soleil](#))

Chasse au phoque - Nouveaux quotas et nouvelle méthode

Le gouvernement canadien impose une nouvelle réglementation aux chasseurs de phoques qui vise à atténuer les souffrances des mammifères lors de l'abattage de l'animal. Le ministère des Pêches et des Océans a aussi fait connaître, lundi, les quotas autorisés pour 2008.

Dorénavant, les chasseurs doivent respecter un procédé en trois étapes, qui doit apporter une mort rapide à l'animal.

Les chasseurs abattent l'animal à l'aide d'un fusil ou du gourdin (agapik) dont ils se servent présentement. Ils doivent ensuite vérifier que l'animal est bien mort en lui touchant les yeux. La troisième étape est la seule nouveauté: les chasseurs devront trancher les artères du phoque.

Cette procédure, proposée il y a quelques années par un groupe indépendant formé de vétérinaires, a pour but de réduire au minimum les souffrances de l'animal. Le Canada répond ainsi d'une certaine façon aux critiques des groupes animalistes, qui qualifient la chasse de cruelle et de brutale.

Les chasseurs appuient la nouvelle réglementation. Jean-Claude Lapierre, président de l'Association des chasseurs de loups-marins des Îles-de-la-Madeleine, souligne que les chasseurs ont participé aux discussions à ce sujet.

M. Lapierre signale que les chasseurs accueillent favorablement tout nouveau procédé ou tout changement de méthode qui rendrait la chasse plus acceptable.

Jean-Claude Lapierre souligne que cette chasse est nécessaire. Elle contribue à l'économie et elle est un gagne-pain pour les chasseurs. Ces derniers espèrent aussi que les nouvelles directives apaiseront les critiques.

L'imposition de ces nouvelles normes survient au moment où l'Union européenne doit se prononcer sur une possible interdiction des produits dérivés du phoque. Une telle interdiction pourrait avoir des conséquences catastrophiques sur la chasse en Atlantique.

Nouveaux quotas

Cette année, les chasseurs de phoques du Groenland pourront abattre un quota de 275 000 bêtes. C'est 5000 de plus que l'an dernier.

Aux îles de la Madeleine, le quota autorisé est de 15 372 bêtes tandis que sur la Basse-Côte-Nord, le nombre de captures pourra atteindre 6013 bêtes. ([Radio-Canada](#))

Un colloque sur l'industrie éolienne aura lieu à Matane en mai

MATANE — Un colloque sur l'industrie éolienne devant réunir quelque 250 participants aura lieu à Matane, dans la région du Bas-Saint-Laurent, du 6 au 8 mai.

L'événement, qui sera axé sur trois thèmes, soit les appels d'offres en cours et à venir au Québec, l'innovation et l'exportation, est organisé par le TechnoCentre éolien et ses principaux partenaires, Développement économique Canada et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Une quinzaine de conférenciers prendront la parole durant le colloque.

L'événement sera notamment l'occasion de discussions sur les enjeux actuels et futurs de cette industrie, de connaître les occasions d'affaires possibles au Canada et à l'étranger et d'établir des relations clés avec des acteurs prédominants de la scène éolienne.

"Après les appels d'offres en cours dans la province, la construction de parcs diminuera considérablement, créant ainsi une rapide baisse de la demande de composantes d'éoliennes et de services pour le marché intérieur, estime André Lemieux, directeur général du TechnoCentre éolien.

"Il faut donc que les entreprises du Québec établissent dès maintenant des stratégies d'innovation et d'exportation afin d'être concurrentielles au sein de la filière éolienne. C'est dans ce contexte que s'inscrit cet événement."

Par ailleurs, à l'occasion de ce colloque aura lieu le 7 mai en soirée le premier Gala québécois de l'industrie éolienne. Le gala vise à récompenser les organisations et les individus s'étant particulièrement démarqués au Québec durant les trois dernières années dans le secteur de l'industrie éolienne.

En 2006, à Gaspé, le TechnoCentre éolien avait tenu un colloque sur les opportunités d'affaires reliées à l'industrie éolienne. ([La Presse Canadienne](#))

Beaucoup de neige, mais moins de motoneigistes

Malgré la neige abondante, le nombre de motoneigistes a diminué cette année en Gaspésie, une baisse de 50 pour cent à Gaspé. C'est que plusieurs régions du Québec, souvent plus près des grands centres, ont aussi d'excellentes conditions d'enneigement cette saison.

Les motoneigistes de l'extérieur sont beaucoup plus rares cette année en Gaspésie.

Pour Kenneth Cahill, propriétaire d'un motel au coeur du village de Percé, cette baisse est d'environ 25 pour cent.

"C'est sûr que c'est important si on se compare à 2007, mais on va chercher nos chiffres de 2006. La motoneige, c'est cyclique. C'est sûr qu'il y a des bonnes saisons et des mauvaises saisons, alors il faut s'attendre à ça. Il faut regarder la situation sur plusieurs années, on ne peut pas regarder le portrait seulement sur une année."

Selon les hôteliers rencontrés, il y a 3 facteurs qui expliquent cette baisse cette année. Premièrement, le fait qu'il y a de la neige abondante dans plusieurs autres régions, la force du dollar canadien et le prix élevé de l'essence.

“Quand tu descends de ta galerie et que tu peux aller faire de la motoneige, comparativement à l'an passé où tu devais aller où il y avait de la neige et la Gaspésie était une de ces régions. Alors le contexte est complètement différent,” fait remarquer Kenneth Cahill.

A Gaspé, cette diminution est encore plus importante. On l'évalue à 50 pour cent par rapport à l'an dernier et toujours pour les mêmes raisons. Alors comment se démarquer, si les motoneigistes peuvent avoir des pistes de qualité dans des régions situées plus près des grands centres?

“Il faut continuer à faire ce qu'on fait. Je pense qu'on le fait bien. C'est sûr qu'on va avoir des hauts et des bas, mais il faut continuer d'être agressifs sur les marchés, puis essayer de continuer d'offrir des beaux sentiers, bien entretenus,” rajoute le propriétaire du Motel Fleur de Lys à Percé.

En Gaspésie, le tourisme hivernal repose presque essentiellement sur la motoneige. On évalue les retombées chaque année entre 10 et 12 millions de dollars. (CHAU-TVA)

Hydro-Québec se lance dans la géothermie entre voisins

La géothermie, une énergie renouvelable, utilise les sols ou les eaux souterraines comme source de chaleur pour chauffer l'hiver et pour climatiser l'été en évacuant la chaleur accumulée.

Hydro-Québec

Hydro-Québec ira en appel de propositions, d'ici à la fin du mois, auprès de ses clients qui sont tentés par la géothermie.

La société d'État veut évaluer l'efficacité énergétique d'un système commun à plusieurs résidences en subventionnant des projets.

Hydro-Québec est déjà convaincue de la géothermie puisqu'elle en subventionne l'installation chez ses clients résidentiels. Mais il s'agit de systèmes individuels. Elle veut maintenant mesurer le rendement énergétique d'appareils qui utiliseraient un puits commun.

La société d'État a débloqué 1 M\$ dans le cadre du programme PISTE qui cherche à déterminer la rentabilité de nouvelles initiatives, à partir de projets pilotes, pour réduire la consommation d'électricité.

«Ça permet de tester les projets sur le terrain plutôt qu'en laboratoire. Et de les commercialiser si c'est concluant», explique Hélène Laurin, porte-parole d'Hydro.

La chaleur du sol

La géothermie, une énergie renouvelable, utilise les sols ou les eaux souterraines comme source de chaleur pour chauffer l'hiver et pour climatiser l'été en évacuant la chaleur accumulée.

Récemment, PISTE a servi à un appel de propositions pour étudier le marché des chauffe-piscines solaires en milieu résidentiel.

Le programme PISTE n'est qu'un volet du vaste Plan global d'efficacité énergétique qui vise à réduire de 4,7 TWh la consommation québécoise d'ici 2010.

Les Québécois sont des champions du gaspillage de l'électricité. Au point d'ailleurs où le Québec demeure dans le peloton de queue en Amérique du Nord en termes d'efficacité énergétique.

Les économies d'énergie sont une mesure environnementale, mais qui peut aussi être rentable pour la province. Les surplus d'électricité sont vendus dans les autres provinces ou aux États-Unis. ([Le Soleil](#))

Consultations sur le Livre vert sur la forêt

St-Félicien, 13 mars 2008- Le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ) entend bien être présent lors des audiences publiques sur le Livre vert sur la forêt que le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Claude Béchar, a présenté récemment. « Nous avons bien des inquiétudes et des interrogations à transmettre au gouvernement Charest », a commenté M. Réjean Paradis, conseiller syndical. Précisons que le SCEP-FTQ représente plus de 80% des travailleurs dans tous les secteurs d'activités de l'industrie forestières en région.

À cette étape-ci des consultations, le SCEP-FTQ a cependant davantage de questions et d'inquiétudes que de solutions concrètes à apporter au débat. « La raison est simple : il manque plusieurs informations dans ce Livre vert. On propose plusieurs changements fondamentaux dans l'organisation de la forêt mais sans en avoir mesuré les impacts », a déploré Réjean Paradis.

Rien de concret pour les travailleurs

D'entrée de jeu, le SCEP-FTQ a vivement condamné deux chose lors du dépôt du Livre vert sur la forêt: la première est que l'énoncé du ministre Béchar ne contient aucune mesure concrète pour les travailleurs et travailleuses. La seconde est que le gouvernement Charest n'a pas retenu les consensus dégagés lors du Sommet sur l'avenir sur la forêt. « Et ça, c'est tout aussi surprenant que décourageant. On a travaillé fort avec tous les partenaires du Sommet pour tenter de mettre de l'avant des pistes de solution. La moindre des choses, c'est que l'on se serait attendu à ce que le ministre Béchar s'inspire de ces idées pour faire son Livre vert », a commenté Jean-Marc Crevier.

Documentation et délais de consultation insuffisants

Le SCEP-FTQ déplore le manque d'études et de données au soutien du Livre vert sur la forêt. De même, les délais de consultation sont extrêmement serrés et rendent difficile, voire tout simplement impossible, une prise de position élaborée.

À titre d'exemple, le SCEP-FTQ s'inquiète des répercussions que certaines des mesures avancées auront sur l'emploi et les conditions de travail de ses membres à un moment où déjà, l'incertitude règne. Le syndicat s'interroge notamment sur les impacts des orientations suivantes :

1. Abolition du système d'attribution de la ressource et des contrats d'approvisionnement et d'aménagement de la forêt (CAAF);
2. Bris du lien forêt-usine qui établissait une relation juridique pour nos accréditations en usine et en forêt versus le droit de premier preneur. Mouvement des bois inter-usine pour une même compagnie;
3. Gestion et financement du fond en sylviculture;
4. Comment sera déterminé le zonage des zones de sylviculture intensive (ZSI) et des zones d'aménagement éco-systémiques (ZAE);
5. Comment sera déterminé dans les unités d'aménagement forestier (UAF) la partie du 25% que le ministre entend confier aux régions pour la mise aux enchères? En effet, quels seront les impacts sur les travailleurs qui vont devoir changer d'employeur, quelles seront leurs conditions de travail et leur sécurité d'emploi;
6. Comment s'assurer d'un coût de fibre compétitif pour ne pas fragiliser davantage nos emplois dans la crise actuelle;
7. Comment réglera-t-on les différends régionaux entre les MRC et les municipalités concernant la gestion des territoires?

Des réponses à nos questions et des garanties pour les travailleurs

« Au sortir de ces consultations, nous espérons obtenir les réponses à nos questions et l'engagement qu'aucune décision ne sera prise sans avoir obtenu des études d'impacts sur les nouvelles mesures proposées par le ministre. Nos travailleurs qui vivent déjà depuis trop longtemps de l'incertitude méritent d'avoir des réponses à toutes leurs questions et des garanties quant à leur avenir », ont conclu les représentants syndicaux du SCEP-FTQ. (LBR.ca)

Livre vert sur la forêt - Tiraillements autour de la gestion du bois

La gestion locale du bois s'inscrit comme un des points majeurs des consultations sur le livre vert sur la forêt.

Parmi la vingtaine de mémoires présentés, lundi, à Sayabec, personne à première vue ne rejette la réforme proposée par le ministre des Ressources naturelles, Claude Béchar. Toutefois, les craintes étaient palpables et les questions nombreuses.

Le livre vert propose entre autres de confier davantage de responsabilités dans la gestion des forêts aux acteurs régionaux, d'attribuer des contrats d'aménagement forestier par appel d'offres à des entreprises certifiées. Le ministre souhaite aussi abolir les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier qui déterminent les volumes de bois accordés aux industriels.

Des enchères locales

Une des propositions qui semble inquiéter le plus est la vente aux enchères du quart de la forêt publique.

Pour la MRC de la Matapédia, qui s'accorde avec le point de vue du ministre sur la gestion locale de la forêt, il n'est pas question de laisser une bille de bois de la forêt publique quitter son territoire.

Pour éviter que de riches industriels n'accaparent la ressource, le préfet de la Matapédia, Georges Guénard, propose que la MRC gère les enchères. « On va aller en appel d'offres. On va aller au plus offrant. Mais par contre, c'est nous qui allons réellement diriger pour que le bois ne sorte pas à l'extérieur de la MRC », explique M. Guénard.

La MRC veut ainsi maximiser les retombées de l'exploitation de la forêt pour les municipalités. M. Guénard tient à défendre les collectivités qui vivent de la forêt et qui voient souvent la richesse leur échapper. Un arbre sur deux est coupé sur le territoire de la Matapédia où plusieurs petites localités monoindustrielles ont été durement frappées par la crise de l'industrie forestière.

Forêt et aménagement

Le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent croit d'ailleurs qu'il faut profiter de la création d'un nouveau régime forestier pour favoriser l'émergence de modes de tenure au profit des populations locales.

Dans son mémoire, le syndicat a salué le renforcement du principe qui établit la forêt privée comme source prioritaire d'approvisionnement des usines. Le syndicat fait valoir que c'est là l'occasion pour développer l'accès aux marchés pour les bois de la forêt privée.

Le président, du syndicat, Jean-Louis Gagnon, souhaite cependant que le mécanisme d'application du principe de préséance de la forêt privée soit mieux défini. Par ailleurs, le syndicat se montre satisfait de la mise en place d'un fonds d'investissement pour financer la sylviculture intensive sur des sites à haut potentiel.

Les organismes de gestion en commun de la forêt, dont les sociétés d'aménagement, ont un peu plus de réserve sur la réforme. Ils craignent que certaines propositions ouvrent la porte à un mauvais encadrement du travail sylvicole et du reboisement.

Le président des organismes de gestion en commun du Bas-Saint-Laurent, Pierre Sirois s'inquiète aussi du sort réservé aux travailleurs forestiers. M. Sirois estime que si le travail sylvicole et le reboisement sont soumis au processus de soumissions, la procédure devra être bien encadrée. Sinon, il croit qu'en tirant les prix vers le bas, le processus touchera directement les conditions de travail des forestiers.

Trop d'intervenants?

Les représentants de l'industriel du sciage Cédrico et d'Uniboard Canada craignent les impacts de la réforme du régime forestier sur leur rentabilité.

Ces industriels ont fait valoir que toutes modifications au régime devraient tenir compte des intérêts de l'industrie.

Le vice-président de Cédrico, Denis Bérubé, croit qu'un futur organisme régional de gestion de la forêt, comme le propose le livre vert, devra travailler de concert avec l'industrie. « Qu'il y ait une analyse d'impact aussi pour s'assurer qu'il n'y a pas de dédoublements qui vont amener des coûts additionnels », ajoute M. Bérubé.

L'industriel ne voit pas de très bon oeil la multiplication des intervenants dans la gestion de la forêt publique. Un plus grand nombre de gens qui s'immiscent dans des domaines qu'il gère

déjà seul, comme l'aménagement forestier, l'indispose. C'est là qu'il relève une possible perte de compétitivité pour son entreprise.

La question de la compétitivité préoccupe aussi le vice-président aux approvisionnements d'Uniboard Canada, Donel Galipeau. Comme Cédrico, M. Galipeau estime qu'avant d'apporter des changements au régime forestier québécois, comme la façon d'attribuer le bois aux usines, Québec doit en mesurer les impacts sur les entreprises et les travailleurs qui en dépendent.

Plusieurs autres industriels forestiers, dont notamment le Groupe Lebel, Norampac, Tembec et la scierie Richard Pelletier et fils, feront connaître leur point de vue sur les propositions du ministre Béchard lors de la deuxième journée d'audiences publiques, mardi, à Notre-Dame-du-Lac dans le Témiscouata.

Au total, une quinzaine de groupes comptent déposer un mémoire aux représentants de la Conférence régionale des élus. (Radio-Canada)

Présentation du projet de loi numéro 391 Loi déclarant l'eau patrimoine commun de la nation québécoise

QUÉBEC, le 12 mars /CNW Telbec/ - Monsieur Denis Trottier, député de Roberval, a présenté aujourd'hui à l'Assemblée nationale ce projet de loi dont voici les notes explicatives.

Ce projet de loi vise à déclarer que l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation québécoise.

De plus, il traite de la protection, de la mise en valeur et du développement de l'eau, de son usage et de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Le projet de loi est disponible dans la rubrique «Travaux parlementaires» du site Internet de l'Assemblée nationale : <http://www.assnat.qc.ca> (Portail Québec)

Révision de la carte électorale du Québec - La Commission de la représentation électorale dépose une proposition préliminaire qui prévoit des changements importants

QUÉBEC, le 12 mars /CNW Telbec/ - La Commission de la représentation électorale (CRE) a déposé aujourd'hui, à l'Assemblée nationale, sa proposition de nouvelle carte électorale pour le Québec. La CRE propose une révision majeure de la carte pour assurer une plus grande équité entre les circonscriptions. De plus, elle s'est employée, dans chacune des régions, à tracer la frontière des circonscriptions de façon à respecter les communautés naturelles.

En tout, 86 circonscriptions sur 125 sont modifiées. Le nombre de circonscriptions électorales, dans les régions de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent et de la Chaudière-Appalaches passe de 15 à 12. Trois nouvelles circonscriptions sont créées dans les régions en forte croissance démographique de la Montérégie, de Laval et de Laurentides-Lanaudière.

16 circonscriptions québécoises ont de nouveaux toponymes, soit parce qu'elles sont nouvellement créées, ou parce que leur territoire inclut maintenant de nouvelles communautés. En déposant son rapport préliminaire, la CRE a également annoncé la tenue de 23 auditions publiques, dans 21 municipalités québécoises, entre le 21 avril et le 13 juin prochain.

«Nous croyons que la démocratie québécoise serait beaucoup mieux servie avec la nouvelle carte électorale, car si on la considère dans son ensemble, elle est plus équitable et correspond beaucoup mieux à ce qu'est devenu le Québec», a indiqué le président de la Commission de la représentation électorale, Me Marcel Blanchet.

Des retraits inévitables... des ajouts indispensables

En Gaspésie, dans le Bas-Saint-Laurent et dans Chaudières-Appalaches, le nombre de circonscriptions ne correspond plus à leur poids démographique au sein de la province et il devient donc impossible de maintenir ce nombre à son niveau actuel. Ces trois régions comptent 11 circonscriptions sur 15 qui sont en situation d'exception par rapport aux critères de la Loi électorale ou qui sont sur le point de le devenir.

En conséquence, le territoire de la circonscription de Gaspé est redistribué dans les circonscriptions voisines de «Matane-Gaspé» et de «Bonaventure-Percé». Il en est de même pour la circonscription de Kamouraska-Témiscouata, qui est redistribuée dans «Rivière-du-Loup - Témiscouata» et dans la nouvelle circonscription de «Côte-du-Sud». Il y a aussi redistribution dans le cas de la circonscription de Beauce-Nord : une partie se retrouve dans la nouvelle circonscription de «Beauce-Amiante», une autre dans celle des Chutes-de-la-Chaudière et une dernière dans Beauce-Sud.

Les personnes désirant obtenir plus d'informations sur la proposition de nouvelle carte électorale peuvent consulter la section spéciale du site Web du DGE, mise en ligne aujourd'hui, à l'adresse www.lacartechange.qc.ca.

>>